



Initiative canadienne de collaboration en santé mentale

www.iccsm.ca

automne 2007/hiver 2008

Collaborer afin d'améliorer les soins de santé mentale des Canadiens

Lancée en 2003, l'Initiative canadienne de collaboration en santé mentale (ICCSM) est un consortium de douze organismes nationaux du domaine de la santé voués à l'amélioration des soins de santé mentale des Canadiens en ayant recours à l'intégration des soins de santé mentale dans un contexte de soins de santé primaires.

L'initiative est financée en deux phases par le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires de Santé Canada (FASSP). Lors de la phase 1 de l'ICCSM, un atout national particulier a été développé – des ressources fondées sur des données probantes et des outils pouvant améliorer les soins de santé mentale dans un contexte de soins de santé primaires en ayant recours à une collaboration structurée entre les fournisseurs de soins de santé, les usagers et les aidants naturels. La phase 2, qui doit prendre fin en mars 2008, se concentre sur la diffusion de l'information – sensibiliser et faire la promotion des soins axés sur la collaboration et des ressources de l'ICCSM, ainsi qu'inciter les principaux intervenants à prendre part à ce modèle de soins prometteur.

Que vous soyez un décideur oeuvrant dans le domaine des soins de santé, un fournisseur de service, un usager/membre de famille ou un éducateur, votre apport serait utile afin de faire valoir la collaboration en santé mentale, et d'aider à la planification et à la mise en oeuvre de la diffusion de l'information et des stratégies de transfert des connaissances issus des documents de recherche et des trousseaux de l'ICCSM à travers le pays.

Engagements

Les organismes faisant partie du comité directeur de l'ICCSM ont élaboré une charte après avoir dialogué en profondeur avec les usagers, les familles, les aidants naturels, les fournisseurs de soins, les décideurs, les éducateurs et les bailleurs de fonds de partout au pays. Les signataires de la charte consentent à promouvoir, faciliter ou respecter les engagements ci-dessous :

Principes de l'ICCSM *

- Tous les résidents canadiens ont le droit de vivre dans une société qui promeut la santé et permet la prévention et le dépistage précoce des problèmes de santé mentale.
- Tous les résidents canadiens ont droit à des services de santé qui favorisent un esprit sain dans un corps sain.
- Tous les résidents canadiens ont droit à des services de santé mentale fournis en collaboration, de manière efficace et au moment opportun.
- Les usagers et leurs soutiens sociaux ont le droit et la responsabilité d'être des partenaires à part entière dans le processus de rétablissement.
- Tous les résidents canadiens ont le droit de recevoir des services de santé mentale et un soutien qui respectent la diversité de leurs besoins.
- Tous les résidents canadiens ont le droit de connaître la gamme de services de santé mentale et de soutien pouvant répondre à leurs besoins.
- Les services de santé mentale doivent être soutenus par des politiques et profiter de ressources financières et humaines adéquates.

*Extrait de la *Charte de l'ICCSM*
(<http://www.ccmhi.ca/fr/products/charter.html>)

Engagements

- Promouvoir (auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux) la création de politiques de santé mentale et de stratégies de mise en œuvre pancanadiennes qui respectent les principes de la Charte.
- Indiquer la voie à suivre, conseiller et encourager les pratiques qui soutiennent les soins de santé mentale axés sur la collaboration.
- Promouvoir la tenue d'une campagne de sensibilisation pancanadienne visant à mieux informer les gens sur la santé mentale et la maladie mentale.
- Élaborer des stratégies visant à réduire la stigmatisation et la discrimination associées à la maladie mentale qui pourraient être mises en application dans différents milieux (p. ex. des établissements de santé, des centres communautaires, des lieux de travail, des établissements scolaires).
- Favoriser une participation formelle des usagers, ainsi que de leurs familles, aidants naturels ou associations, à la planification des services de santé mentale, à l'élaboration des politiques et à l'évaluation.
- Établir des lignes directrices communes pour la prestation des services de santé mentale qui respectent les différences des personnes et le contexte culturel qui entoure la santé mentale et la maladie mentale.
- Promouvoir l'éducation interdisciplinaire afin d'améliorer les capacités de collaboration des usagers et des prestataires de soins de santé, et d'accroître la connaissance de l'expérience et du potentiel de contribution des autres partenaires.
- Promouvoir l'acquisition de compétences interdisciplinaires en soins de santé mentale axés sur la collaboration dans chacune des professions du secteur de la santé par le biais des normes de réglementation et d'agrément.
- Collaborer, à titre d'associations de prestataires et d'usagers, pour informer, conseiller et soutenir les réformes des soins primaires afin qu'elles englobent la santé mentale et la maladie mentale.
- Continuer de collaborer, à titre d'associations en soins de santé, pour promouvoir, élaborer et soutenir une structure de politiques, de programmes et de ressources qui appuie l'éducation et la pratique des fournisseurs de soins de santé mentale axés sur la collaboration.
- Continuer de soutenir la recherche, l'évaluation et la mise en œuvre de pratiques efficaces en matière de soins de santé mentale axés sur la collaboration.
- Continuer de collaborer, à titre d'associations de prestataires, pour conseiller et informer les organismes de financement à propos des ressources financières et humaines nécessaires pour fournir efficacement et au moment opportun des soins de santé mentale axés sur la collaboration.

Le défi des soins de santé mentale

Les Canadiens font part de leurs problèmes de santé et de santé mentale à leur médecin de famille, à leur infirmière praticienne ou à d'autres fournisseurs de soins de santé primaires. Cependant, les fournisseurs de soins de santé primaires n'ont pas toujours l'expertise ni le temps nécessaire afin de détecter et d'entreprendre le traitement des problèmes de santé mentale. De plus, pour plusieurs collectivités, l'accessibilité à des spécialistes des soins de santé mentale (p. ex. psychiatres, psychologues, travailleurs sociaux) peut être limitée à cause d'un financement ne permettant pas d'assurer les services

Chaque année, près d'un Canadien sur cinq est touché par la maladie mentale. Malgré cela, 70 % de ces personnes ne reçoivent aucun soin professionnel en santé mentale.

nécessaires, d'un manque de ressources spécialisées, et de barrières à l'entrée du système qui peuvent conduire à des périodes d'attente plus longues, ou qui rendent plus difficile l'accès des personnes aux services dont elles ont besoin.

Un manque de coordination entre les fournisseurs de services et entre les différents secteurs augmente les difficultés rencontrées par les usagers lorsqu'ils tentent d'avoir accès aux services sociaux et de santé dont ils ont besoin. Il existe également un manque de connaissances, d'expertise et de mesures de soutien explicites visant à faire participer les usagers dans le développement et la gestion des services. De même, la stigmatisation associée à la maladie mentale se manifeste sous plusieurs formes, dont le peu d'attention porté envers le fardeau de ces maladies et les services requis afin de soutenir les personnes qui doivent composer avec leurs conséquences.

La solution réside dans la collaboration axée sur l'utilisateur

On a pu démontrer qu'une meilleure collaboration entre les usagers et les services de soins de santé mentale et de soins primaires augmente la capacité des soins de santé primaires de répondre aux besoins des usagers, et améliore l'accessibilité des services et programmes requis.

Au cours des 10 dernières années, des connaissances se sont accumulées voulant qu'une meilleure collaboration et des liens plus solides entre les services de soins de santé mentale et de soins de santé primaires offrent aux usagers un accès plus facile à des soins plus complets et mieux coordonnés. Une meilleure collaboration place les usagers au cœur des soins à titre de partenaires dans la planification, le processus décisionnel, la coordination des services, la formation et l'évaluation.

Les usagers et les familles apportent un point de vue important aux soins axés sur la collaboration, et ils ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de la conception des systèmes de soins de santé et de services sociaux, ainsi que de la forme et de l'évaluation des services visant à répondre à leurs besoins. La participation des usagers et des membres des familles dans les initiatives de collaboration peut améliorer les communications, la pertinence, la transparence et la responsabilité qui en découlent.

En accordant du soutien aux personnes qui gèrent leurs propres soins, en étant optimiste quant à leur capacité de se rétablir, et en faisant participer les usagers à titre d'intervenants, on peut faire en sorte que les soins de santé mentale axés sur la collaboration enrayent certaines dynamiques nuisibles propres à la stigmatisation. Cela peut également améliorer la continuité des soins, amplifier la communication et la compréhension mutuelle, faciliter la planification de services plus efficaces, plus rapides, et faire en sorte que les usagers aient accès à de la prévention, à la promotion de la santé, à des traitements/de l'intervention et à des services de réadaptation de la part du fournisseur le plus approprié et le plus accessible. Ces avantages permettent d'expliquer la raison pour laquelle les politiques penchent fortement vers la participation officielle des usagers à titre d'intervenants au niveau du développement des programmes et de la gouvernance.



Obstacles nuisant aux soins de santé mentale axés sur la collaboration

- Contraintes de temps des fournisseurs;
- Manque de coordination des services;
- Peu de financement et de modèles de financement favorisant la collaboration;
- Problèmes liés à la disponibilité des ressources humaines, à l'accessibilité et à la coordination des services;
- Cultures professionnelles existantes ne soutenant pas activement les soins axés sur la collaboration, ni un engagement envers le rétablissement comme objectif;
- Manque d'initiatives interprofessionnelles et de collaboration en éducation – où les usagers sont représentés – permettant de préparer les futurs fournisseurs à travailler à l'intérieur de modèles de collaboration;
- Manque de connaissances, d'expertise et de soutien concret afin de faire participer les usagers, à la fois à titre de personnes au regard du contexte des soins et à titre d'organismes intéressés pour ce qui est du développement et de la gestion des services;
- Présence continue de la stigmatisation lorsqu'il s'agit de maladie mentale.

*Les trousse
constituent une
première étape
vers l'ouverture
d'un dialogue sur
la façon dont les
modèles de soins
axés sur la
collaboration
fonctionnent.*

Rôle de l'ICCSM à titre modérateur national

Depuis son lancement, l'ICCSM a servi de point de mire national afin d'aider les personnes et les organismes à s'adapter aux principes et aux approches relatives aux soins de santé mentale axés sur la collaboration, ou à les mettre en oeuvre.

Au cours de la phase 1, l'ICCSM a conçu des ressources très utiles et pratiques, dont une série de documents qui expliquent où en sont les soins axés sur la collaboration au Canada et 12 trousse à l'intention des principaux groupes d'intervenants, afin d'aider à la mise en oeuvre des approches relatives aux soins de santé mentale axés sur la collaboration. Ces ressources sont toutes disponibles sur le site Web de l'ICCSM (<http://www.ccmhi.ca/fr/products/>). Les trousse constituent une première étape vers l'ouverture d'un dialogue sur la façon dont les modèles de soins axés sur la collaboration fonctionnent. Elles fournissent des orientations

et des conseils qui peuvent être adaptés dans des contextes locaux ou régionaux. Les trousse offrent également des conseils pour la mise en oeuvre à l'intention des fournisseurs de soins de santé primaires et de soins de santé mentale désireux de démarrer une initiative de collaboration afin de répondre aux besoins de santé de leur collectivité. Elles permettent de diriger les usagers, les familles et les aidants naturels vers les soins axés sur la collaboration et d'expliquer le rôle actif qu'ils peuvent jouer dans la prévention et les soins. **Nous vous encourageons à utiliser ces ressources au moment d'étudier la façon dont le modèle de soins axés sur la collaboration peut contribuer à améliorer les soins de santé mentale dans votre région, ce qui s'inscrit dans la phase 2.**

Soins axés sur la collaboration : travaux en cours

L'ICCSM prévoit que le concept de soins de santé mentale axés sur la collaboration aura un effet d'entraînement, alors que des projets couronnés de succès et des tenants enthousiastes contribueront à convaincre un nombre de plus en plus élevé de fournisseurs et de décideurs d'étudier ces idées dans le cadre de leur pratique et de leur planification. Les succès à court terme renseigneront les décideurs et les directeurs des ressources, qui pourront alors opérer des changements stratégiques au sein du système, ce qui favorisera l'adoption rapide et étendue de ce modèle de soins.

Dans le cadre de la phase 2 où l'accent est mis sur la diffusion, la sensibilisation et l'engagement des intervenants envers l'adoption des soins axés sur la collaboration, nous invitons tous les intervenants en santé mentale à nous faire part de leurs commentaires. Nous nous intéressons plus particulièrement à l'utilité, à la pertinence et à la qualité globale des outils développés, afin d'améliorer ces produits. Nous attendons également des suggestions quant à de nouvelles références ou expériences qui pourraient contribuer à l'avancement des connaissances et des pratiques.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site www.iccsm.ca, communiquez avec l'un ou l'autre des organismes membres du comité directeur de l'ICCSM ou faites-nous parvenir un courriel à : info@ccmhi.ca.

COMITÉ DIRECTEUR

Constance McKnight, Faith Malach
*Alliance canadienne pour maladie mentale
et la santé mentale*

Donna Klaiman, Terry Krupa
Association canadienne des ergothérapeutes

Elaine Campbell, Eugenia Repetur Moreno
*Association canadienne des travailleuses et
travailleurs sociaux*

Christine Davis, Denise Kayto
*Fédération canadienne des infirmières et infirmiers
en santé mentale*

Taylor Alexander, Keith Lowe
Association canadienne pour la santé mentale

Janet Davies
Association des infirmières et infirmiers du Canada

David Gardner, Barry Power
Association des pharmaciens du Canada

Nick Kates [Président], Francine Knoops
Association des psychiatres du Canada

Lorraine Breault, Karen Cohen
Société canadienne de psychologie

Karen Davison, Linda Dietrich
Les Diététistes du Canada

Robert Allen, Barbara Lowe
*Infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés
du Canada*

Marilyn Craven, Francine Lemire
Le Collège des médecins de famille du Canada